

3 mois de prison pour un ex-« mineur isolé » qui nous a déjà coûté 50 000 euros par an depuis 5 ans

écrit par Maxime | 15 septembre 2018

Trois mois de prison pour un ex-« mineur isolé » guinéen : à quoi servent les 50.000 euros annuels ?

Chaque « mineur isolé » migrant pris en charge par la communauté nationale représente un budget de 50.000 euros par an. Un salaire de cadre supérieur, excusez du peu.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/14/les-faux-mineurs-migrants-coutent-environ-50-000-euros-par-an-chacun-a-la-communaute/>

Une somme énorme compte tenu du fait que $\frac{1}{4}$ de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (1000 euros par mois donc 12.000 à l'année) tandis que 44% des foyers seulement paient l'impôt sur le revenu.

Mais à quoi sert cet argent ? Y a-t-il détournement de fonds ?

On est en droit de se le demander quand on apprend qu'un tel ancien « mineur isolé » vivant dans la Vienne depuis 2013, désormais âgé de 20 ans, est entré dans une habitation un dimanche matin, alors que la propriétaire avait laissé sortir ses chats pour qu'ils fassent leurs besoins à 4h30 et s'était (légitimement vu l'heure...) assoupie. Elle n'avait pas fermé sa porte, pensant qu'à cette heure-là, elle ne risquait rien. C'est pourtant la main du jeune Guinéen alcoolisé et drogué qui l'a réveillée, lorsque celui-ci est entré et lui a volé son téléphone portable.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/poitiers-il-agresse-une-passante-avant-de-voler-un-telephone-portable->

[dans-un-domicile-1536514449](#)

Il avait peu auparavant agressé un couple de commerçants dans la rue, provoquant une ITT de 8 et 5 jours compte tenu des coups portés.

Il a été jugé et a écopé de 3 mois de prison.

Il n'est pas question d'expulsion... il va donc encore coûter à la communauté nationale qui va le prendre en charge en prison.

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/agressions-et-vol-3-mois-de-prison>

L'avocate a plaidé la nécessité que des associations le prennent en charge. Mais s'il est en France depuis 2013, donc depuis ses 15 ans, comment se fait-il que coûtant alors 50 000 euros par an à la collectivité, aucun service social n'a pu œuvrer à son intégration ?

Pourquoi, par ailleurs, n'a-t-il pas été expulsé à sa majorité vers la Guinée, son pays d'origine ?

En clair, qui se gave avec les 50.000 euros annuels pour un si faible profit ?

A quoi sert cet argent ?

Les articles 13, 14 et 15 de la Déclaration de 1789 sont-ils, dans ce domaine comme dans tant d'autres, devenus lettre morte dans la France de Macron et Hollande ?

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>